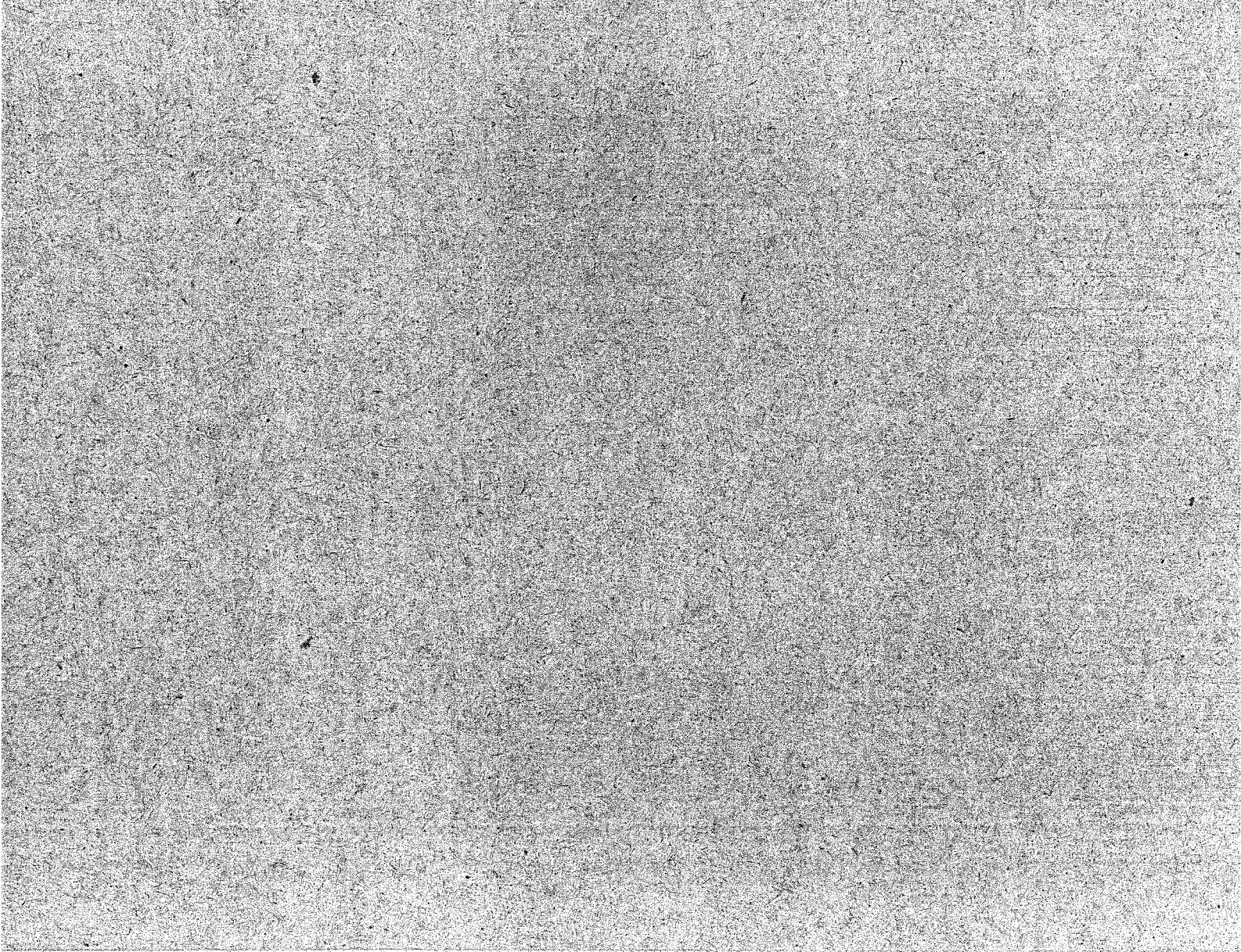


NAME
NOM

Réunion du CCEBJ n° 134

12 134



Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marian Fournier, appuyée par Ginette Lajoie, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Adoption du compte rendu de la 133^e réunion
2. État d'avancement des dossiers
3. Suivi de la présentation sur la mise en œuvre de l'Entente Cris-Québec
4. Adoption de commentaires sur l'approche d'affectation du territoire
5. Avis juridique sur le pouvoir de réglementation des communautés crie en matière d'eau potable
6. Consultation sur les objectifs de protection et mise en valeur du milieu forestier
7. Proposition de plan stratégique
8. Présentation de Recyc-Québec sur les programmes de recyclage de pneus et de matières dangereuses
9. Présentation de Denis Laliberté (MENV) sur la teneur en métaux lourds de quatre lacs près de Chibougamau
10. Présentation de Evert Nieboer (McMaster University) sur l'exposition des populations d'Oujé-Bougoumou et de Nemaska aux contaminants
11. Prochaine réunion

1. Adoption du compte rendu de la 133^e réunion (30 septembre 2003)

Pierre Moses propose, avec l'appui de Jean Comtois, l'adoption du compte rendu de la 133^e réunion du CCEBJ tel que modifié. Adopté à l'unanimité.

2. État d'avancement des dossiers

a. Pouvoir d'assignation des COMEV, COMEX et COFEX

Le CCEBJ a demandé, par lettre, aux administrateurs fédéral et provincial d'émettre leur avis quant au pouvoir d'assignation des comités d'évaluation et d'examen du chapitre 22 de la CBJNQ. L'administrateur fédéral, M. Gershberg, étant sur le point de prendre sa

retraite, M. Bob Connely assurerait l'intérim à la présidence de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

b. Glissement de terrain dans la rivière La Grande

Une firme mandatée par Hydro-Québec déposera un rapport en février 2004 sur le glissement de terrain ayant affecté la rivière La Grande en juillet 2003. Des questions subsistent quant à la capacité de l'usine de traitement de Chisasibi à filtrer l'eau turbide résultant d'un glissement. Il serait pertinent d'évaluer l'articulation des plans d'urgence respectifs d'Hydro-Québec et de Chisasibi.

c. Site Internet

Les membres sont invités à commenter le site Internet en construction du CCEBJ. Le secrétaire vérifiera s'il y a lieu de réserver le nom de domaine «JBACE» en sus de «CCEBJ».

3. Suivi de la présentation sur la mise en œuvre de l'Entente Cris-Québec

Rappelant que la forêt fait partie de l'environnement, un membre du Canada insiste sur la nécessité de créer et de maintenir des liens avec le Conseil Cris-Québec sur la foresterie et les groupes de travail conjoints des communautés. Une rencontre conjointe du Conseil et du CCEBJ s'inscrirait dans le cadre de telles démarches. Selon un membre de l'ARC, il serait utile d'obtenir copie des documents produits par le Conseil et les groupes de travail afin d'éviter les doublons. Un membre du Québec croit plutôt que le rôle du CCEBJ en est un de surveillance : si la mise en œuvre de l'Entente se déroule normalement, il n'y aurait pas lieu d'intervenir.

4. Adoption de commentaires sur l'approche d'affectation du territoire

Les membres du Sous-comité étudiant l'approche d'affectation du territoire public proposée par le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) ne sont pas unanimes quant au projet de commentaires à soumettre au CCEBJ.

Les membres du Québec croient que les commentaires du CCEBJ devraient porter sur les questions de fond et les orientations du futur plan d'affectation du territoire public (PATP). En outre, ils estiment que les représentants des Jamésiens devraient collaborer au processus d'élaboration du PATP en tant que partenaires sur le territoire de la Baie James.

Les membres de l'ARC croient que le régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ a pour but, avant tout, de protéger le mode de vie et le système de tenure des terres des Cris. Un des principes directeurs du régime prévoit la prise en compte des

intérêts des non-autochtones en général, et non ceux des Jamésiens en particulier. En outre, les membres de l'ARC souhaitent engager le MRNFP à mener une évaluation environnementale stratégique (ÉES) avant l'adoption d'un PATP.

Les membres du CCEBJ discutent des points en litige et se mettent d'accord sur une version modifiée du projet de commentaires.

Résolution du CCEBJ no 2003-12-11-01 concernant les commentaires sur l'approche d'affectation du territoire proposée par le MRNFP :

Il est unanimement résolu, sur une proposition de Ginette Lajoie, appuyée par Claude Langlois, d'adopter le projet de commentaires sur l'approche d'affectation du territoire tel que modifié.

5. Avis juridique sur le pouvoir de réglementation des communautés crie en matière d'eau potable

L'avocat Robert Daigneault a présenté un devis pour l'analyse du pouvoir de réglementation des communautés crie et du gouvernement du Québec, en matière de qualité de l'eau potable, sur les terres de catégories 1A et 1B des Crie. Les membres trouvent ce devis satisfaisant et souhaitent que Me Daigneault procède à l'analyse et à la rédaction de l'avis juridique selon les termes proposés.

6. Consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier

En septembre 2003, le Sous-ministre du MRNFP associé aux Forêts invitait le CCEBJ à commenter les propositions d'OPMV. Un membre du Québec rappelle les principaux éléments de la démarche proposée. Pour le territoire du chapitre 3 de l'Entente Crie-Québec, les groupes de travail conjoints des communautés crie soumettront des recommandations au ministre, qui les transmettra au Conseil Crie-Québec sur la foresterie pour commentaires. Le ministre souhaiterait que tous les commentaires soient déposés pour le 15 janvier 2004.

Un membre du Canada invite le CCEBJ à commenter les propositions d'OPMV et suggère la mise sur pied d'un sous-comité à cet effet. Glen Cooper (ARC), Marian Fournier (Québec) et Claude Langlois (Canada) sont nommés au sous-comité.

7. Proposition de plan stratégique

Pour donner suite à l'ébauche de plan d'action présentée aux membres en septembre 2002, les membres de l'ARC proposent un plan stratégique. Celui-ci amènerait les membres du CCEBJ à adhérer, pour les deux ou trois années à venir, à des orientations en matière de protection de l'environnement et du milieu social. Le cas échéant, ces orientations seraient mises en œuvre dans le cadre d'un plan d'action. Les membres de l'ARC proposent quatre grandes orientations autour des thèmes suivants :

1. La mise à jour de la procédure d'évaluation environnementale
2. L'aménagement du territoire
3. La cogestion des aires protégées
4. La gestion intégrée des matières résiduelles

La proposition de plan stratégique sera discutée lors de la prochaine réunion du CCEBJ.

8. Présentation de Recyc-Québec sur les programmes de recyclage de pneus et de matières dangereuses

MM. Marc Bélanger et Pierre Racine, de Recyc-Québec, présentent un bref historique du programme de recyclage de pneus hors d'usage au Québec. En 1990, l'incendie de 3,5 millions de pneus, à Saint-Amable, avait accéléré la recherche d'une alternative à l'entreposage massif de pneus usagés. Depuis 1999, le gouvernement du Québec perçoit une redevance de 3\$ sur l'achat de chaque pneu neuf : les revenus générés servent au transport intégré des pneus, aux subventions des recycleurs et au vidage des lieux d'entreposage. En 2000, un nouveau règlement interdit l'incinération ou l'enfouissement des pneus et rend obligatoire le vidage des lieux d'entreposage. Aujourd'hui, 85% des pneus hors d'usage au Québec sont recyclés, un taux exemplaire dans le monde selon M. Bélanger. Par ailleurs, les lieux d'entreposage ont été vidés du tiers et devraient l'être entièrement d'ici 2008.

Les pneus récupérés sont destinés au remoulage, au recyclage (planchers, tapis, dos d'âne) ou à la valorisation énergétique (carburant). A l'heure actuelle, environ 30% d'un pneu n'est pas recyclable en raison des fibres ou des métaux contaminés inclus. Recyc-Québec finance des programmes de recherche afin de recycler, à terme, le pneu usagé en entier.

Recyclage de pneus applicable au territoire de la Baie James

La société d'État assure le transport de pneus hors d'usage au sud du 51^e parallèle : ceci exclut la plupart des communautés criées. La localité de Radisson et la communauté de Chisasibi font exception car la densité de population y rend la récupération envisageable : un transporteur en retire environ 4000 pneus par année. Comme les régions de l'Abitibi et du Nord-du-Québec forment une entité administrative à Recyc-Québec, il est difficile d'obtenir des données précises, comme le pourcentage de pneus recyclés, pour le territoire de la Baie James.

M. Bélanger croit que tous les citoyens qui paient des redevances sur leurs pneus neufs ont droit au service de vidage des lieux d'entreposage. Toutefois, l'opportunité de faire appel à un transporteur pour récupérer les pneus hors d'usage dépend de leur concentration, de leur facilité d'accès et de leur condition. À l'heure actuelle, les pneus hors d'usage font généralement l'objet d'un tri au dépôt en tranchée de chacune des neuf communautés crie. À la demande d'une communauté, Recyc-Québec peut dépêcher un inspecteur sur les lieux d'entreposage afin d'en faire la caractérisation.

D'une manière générale, la concentration des pneus en un seul site augmente les chances de procéder à leur récupération. À la Baie James, l'éloignement et les frais de transport conséquents font obstacle, mais pas davantage qu'en Basse Côte-Nord où la récupération des pneus est pratiquée. La réglementation, plus souple pour les régions nordiques, constitue également un facteur ralentissant la mise sur pied de programmes de recyclage.

Recyclage des matières dangereuses

Pour ce qui est des matières dangereuses telles la peinture ou les huiles usées, des organismes sans but lucratif travaillent en collaboration avec les détaillants afin d'en assurer la récupération au sud du 51^e parallèle. Sous la surveillance de Recyc-Québec, ces organismes s'auto-financent en percevant des droits à l'achat de peinture ou d'huile.

Présentement, les huiles usées des communautés crie sont entreposées dans des réservoirs. La récupération des huiles usées et de la peinture sur le territoire de la Baie James est envisageable, mais il faudra d'abord que les communautés les destinent à un point de chute. Dès lors, un camion peut en faire la collecte en conformité avec le *Règlement sur le transport des matières dangereuses*. M. Bélanger indique qu'une coordination avec les postes d'Hydro-Québec avoisinants rendraient ces démarches plus avantageuses.

Papier, plastique et verre

Enfin, la récupération du papier, du plastique et du verre relève de chaque communauté, entreprise ou établissement. Il leur revient de mettre sur pied un dépôt central à partir d'où ces matériaux pourront facilement être acheminés vers un centre de traitement du Sud du Québec.

Démarches futures

Il importe d'informer les communautés locales quant aux options possibles dans le domaine du recyclage des matières résiduelles. Le CCEBJ pourrait collaborer à la mise sur pied de programmes ou prendre en charge certains éléments techniques, tels la traduction des documents.

M. Bélanger rappelle le caractère participatif de la gestion des programmes de recyclage : l'Administration régionale crie pourrait se joindre à une table de concertation régionale

faciliter cette concertation, le secrétaire fournira à Recyc-Québec des informations de base sur les neuf communautés crie tandis que M. Cameron McClean, conseiller en gestion environnementale à l'ARC, fournira des données plus techniques sur les communautés et l'état des dépôts en tranchée.

8. Présentation de Denis Laliberté (MENV) sur la teneur en métaux lourds de quatre lacs près de Chibougamau

Le MENV et la FAPAQ collaborent depuis 1998 pour l'analyse de la teneur en contaminants des lacs nordiques. Ces études révélaient des teneurs élevées de mercure chez les poissons des lacs Chibougamau et aux Dorés, soulevant la nécessité de mesurer l'impact des activités minières passées ou actuelles dans ce secteur. L'étude menée par Denis Laliberté et Gaby Tremblay en 2002 visait à déterminer si les activités minières contaminaient les organismes aquatiques et engendraient un taux élevé de mercure chez les poissons¹.

Les sédiments prélevés des lacs Chibougamau et aux Dorés affichaient une teneur en arsenic, en cuivre, en nickel et en zinc supérieure aux *Recommandations provisoires pour la qualité des sédiments d'eau douce (RPQS)*. Bien qu'il ne soit pas possible de départager la contamination d'origine naturelle de celle résultant d'activités humaines, M. Laliberté croit que les mines ont fort possiblement joué un rôle. Toutefois, ces teneurs élevées en métaux lourds ne se traduisent pas dans la chair des spécimens de poissons étudiés (touladis, grands brochets, dorés jaunes). Il est possible que les viscères des poissons en contiennent davantage : c'est pourquoi M. Laliberté déconseille aux pêcheurs de consommer les viscères de poissons (foie, reins, etc.).

Les gros spécimens de poissons tirés des lacs Chibougamau, aux Dorés et Obatogamau présentaient souvent un taux de mercure supérieur à la *Directive pour la commercialisation des produits de la pêche*. La proximité de mines n'avait aucune incidence sur les taux obtenus : M. Laliberté croit que l'âge et le taux de croissance des spécimens constitue des facteurs déterminants quant au taux de mercure. Il souligne d'ailleurs que ces taux demeurent inférieurs à ceux observés, en moyenne, chez les poissons lacustres du Québec.

Les teneurs en BPC des grands touladis des lacs Chibougamau et aux Dorés dépassaient les critères pour la protection de la faune terrestre piscivore : le BPC s'accumule dans les tissus gras dont les touladis sont bien pourvus. Les viscères de ces spécimens en contiendraient également beaucoup.

¹ Le document «La réhabilitation des terrains contaminés dans le secteur de Chibougamau : analyse d'une étude, de la législation et de programmes», présenté au CCEBJ en juin 2003, rend compte des résultats de l'étude de Laliberté et Tremblay (2002).

Pour l'heure, il n'est pas possible de démontrer que les activités minières ont une incidence sur la contamination des lacs près de Chibougamau. Par le biais de nouvelles études, le MENV entend obtenir plus de données sur la teneur en métaux de sédiments des lacs Obatogamau et Waconichi, des poissons du lac Obatogamau ainsi que sur la teneur en BPC des foies de poisson.

9. **Présentation de Evert Nieboer (McMaster University) sur l'exposition des populations d'Oujé-Bougoumou et de Nemaska aux contaminants**

A la demande du Grand Conseil des Cris (GCC), M. Nieboer avait fait une revue critique du rapport de Covell et Masters (2001) : ce rapport suggérait un lien évident entre les activités minières et le taux élevé de métaux lourds repéré dans les poissons et les échantillons de cheveux des Cris d'Oujé-Bougoumou. En outre, on y remettait en question la consommation régulière de viande ou de poisson sauvages.

Ces constats auraient eu pour effet de créer un état d'urgence dans la population d'Oujé-Bougoumou. Selon M. Nieboer, il importait de relativiser les conclusions de Covell et Masters afin d'éviter que la population n'abandonne des habitudes de vie et de consommation essentiellement bénéfiques pour la santé, telles la chasse ou la pêche.

En collaboration avec Éric Dewailly, de l'INSPQ-CHUQ, M. Nieboer a mené une vaste enquête auprès de résidents d'Oujé-Bougoumou et de Nemaska, ces derniers agissant comme groupe-témoin. L'enquête reposait sur l'analyse de réponses à un questionnaire exhaustif concernant les habitudes de vie et de consommation ainsi que sur l'analyse d'échantillons de sang, d'urine et de cheveux².

Impacts de la chasse et de la pêche sur la santé

L'enquête a confirmé l'apport positif des pratiques de chasse et de pêche à la santé des Cris : les individus consommant de la viande sauvage montraient un indice plus élevé d'acides gras de type Omega-3, qui réduisent les risques d'accident cardio-vasculaire. Les résidents de Nemaska affichaient un taux d'arsenic plus élevé que ceux d'Oujé-Bougoumou, ce qui exclut une contribution directe des effluents miniers. Dewailly et Nieboer pointent plutôt vers les matériaux de revêtement extérieur utilisés à Nemaska, particulièrement le bois traité à l'arsenic. En outre, une teneur élevée en cuivre a été observée chez les femmes surtout, ce qui résulterait possiblement de la prise d'anovulants.

Les pratiques de chasse et de pêche ne se trouvent pas blanchies pour autant de tout lien avec les contaminants. Selon M. Nieboer, les taux élevés de sélénium et de zinc détectés chez des individus d'Oujé-Bougoumou seraient liés à la consommation de poissons piscivores. En outre, le cadmium relevé, même chez les non-fumeurs, proviendrait

² Le Bulletin du CCEBJ n° 10 (25 sept. 2003) présente un sommaire du rapport d'étude de MM. Dewailly et Nieboer.

possiblement du foie des animaux sauvages. Enfin, l'usage persistant de cartouches de plomb, pour la chasse, contribuerait de façon significative au taux observé chez les individus pratiquant ces activités traditionnelles.

Problème avec les organochlorés

Les taux d'organochlorés (BPC et DDT) détectés chez les Cris d'Oujé-Bougoumou ont causé toute une surprise. Les individus âgés de 40 ans ou plus affichent des taux plus élevés, ce qui suggérerait une bio-accumulation suite à la consommation de poissons piscivores. M. Nieboer se demande si les critères environnementaux concernant les organochlorés s'appliquent à des populations autochtones vivant de viande ou de poisson sauvages : des critères plus sévères tiendraient mieux compte d'une consommation régulière de ces aliments par les communautés autochtones. Ceci étant dit, M. Nieboer demeure convaincu que la pratique d'activités traditionnelles par les Cris apporte beaucoup plus de bienfaits que d'impacts négatifs sur leur santé.

Si un impact direct des activités minières ne peut pas être démontré, Evert Nieboer croit néanmoins qu'une évaluation de risques devrait cibler les impacts indirects de ces activités. Cette évaluation solliciterait la participation, à divers niveaux, des entreprises minières qui ont pollué l'environnement.

Nouvelle étude sur le mercure et d'autres contaminants

Dans le cadre du Fonds sur le mercure prévu dans la *Convention Boumhounan*, M. Nieboer mène présentement une étude de faisabilité concernant l'exposition des communautés cries au mercure et à d'autres contaminants. Il espère que l'étude de faisabilité confirmera la nécessité de tenir une vaste enquête sur l'état de santé des Cris des neuf Premières nations. Cette enquête comprendrait, entre autres, une comparaison avec l'état de santé d'autres peuples nordiques dépendants de la chasse et de la pêche.

10. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Québec les 24 et 25 février 2004.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 8 mars 2004

